



Traité Édouyot

Michna 3 - Chapitre 4

בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים:
הֶבְקֵר לְעֲנִיִּים הֶבְקֵר;
וּבֵית הֵלֵל אוֹמְרִים:
אִינוּ הֶבְקֵר,
עַד שִׁיבְקֵר אֶף לְעֹשִׂירִים כְּשִׁמְטָה.
כָּל עַמְרֵי הַשָּׂדֶה שֶׁלֵּקֵב קֵב,
אַחַת שֶׁלֹּא רִבַּעַת קִבִּים וְשִׁכְחוּ,
בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים:
אִינוּ שִׁכְחָה;
וּבֵית הֵלֵל אוֹמְרִים:
שִׁכְחָה.

(Voir Péa Chapitre 6 Michna 1)

Beth Chamaï dit : hevker (le renoncement au droit de possession sur une chose. Normalement le hefker, c'est-à-dire, la chose abandonnée, appartient à tout le monde, riche ou pauvre) pour les pauvres est hevker (ici, nous avons hevker au lieu de hefker – le beth et le pé sont interchangeables).

Mais Beth Hillel disent : il n'est hevker que s'il est abandonné [également] aux riches, comme pour la chemita. (Pour Beth Hillel, à partir du moment où il rend une partie de sa récolte hefker, elle n'est plus considérée comme leket et péa strictement réservés aux pauvres, mais cette partie abandonnée appartient à tout le monde, même aux riches).

Si toutes les gerbes d'un champ contient un Kav et qu'on oublie un de 4 Kav, Beth Chamaï disent : ce n'est pas chikh'ha, Beth Hillel disent : elle est considérée comme chikh'ha. (chikh'ha : gerbe oubliée dans le champ que le moissonneur n'a pas le droit de reprendre).



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions